

L'aveu et dénombrement des seigneuries de Rimouski et de Rivière-Métis

25 août 1724

BÉATRICE CHASSÉ (QUÉBEC)

Pierre Lepage Sieur de Saint-Barnabé, demeurant à Rimouski, se présentait au palais de l'intendant Bégon à Québec, le 25 août 1724. Là, il allait remettre son aveu et dénombrement pour les seigneuries de Rimouski et de Rivière-Métis, ainsi que l'exigeait sa qualité de seigneur des dits lieux.

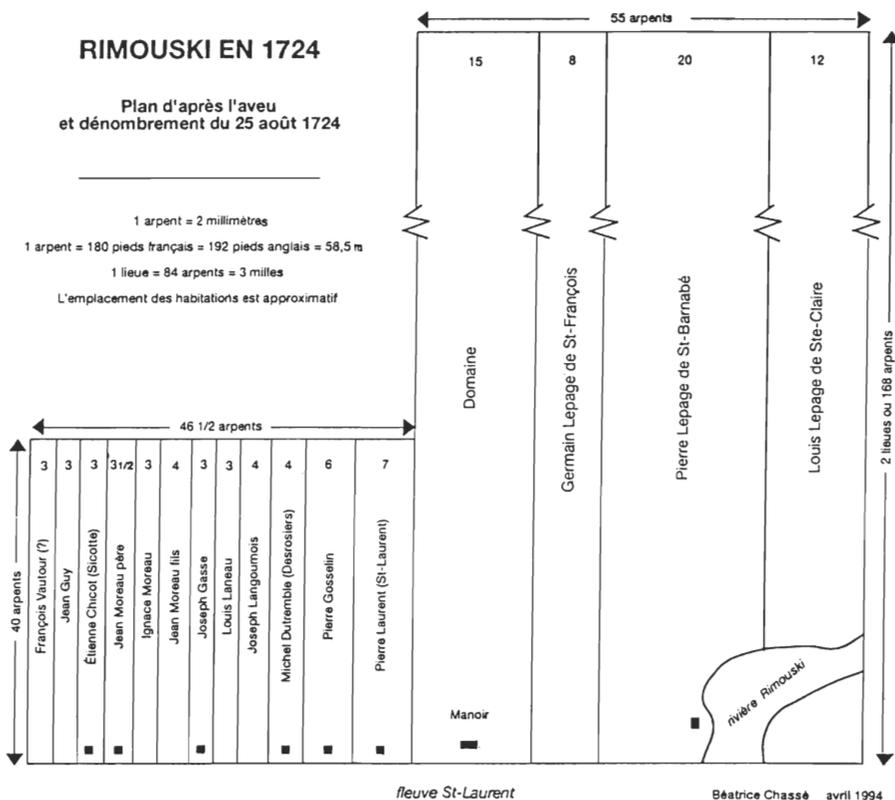
Les déclarations du seigneur de Saint-Barnabé

L'aveu et dénombrement comprenait une liste des habitants de Rimouski, avec la description des bâtiments, la superficie des terres concédées et l'étendue des espaces défrichés. Le document contenait aussi la déclaration de propriété du seigneur Lepage sur la terre de Sainte-Claire et sur la seigneurie de Rivière-Métis. Celle-ci s'étendait sur une lieue de front, à prendre de part et d'autre de la rivière,

sur une lieue de profondeur. Quant à la terre de Sainte-Claire, elle occupait une superficie d'une lieue de front sur deux de profondeur et était située derrière la seigneurie du seigneur Couillard de Lespinay, à la rivière du Sud. Sur la terre de Sainte-Claire comme sur les bords de la rivière Métis, aucun habitant n'était établi et il ne s'y trouvait encore que des espaces à l'état de nature.

Le manoir et la chapelle

Mais, il n'en était pas de même dans la région de Rimouski, même si l'implantation humaine ne progressait que péniblement. On remarquera qu'il ne se trouvait ni chapelle ni moulin à cette époque. Plusieurs historiens qui ont traité des origines de Rimouski rapportent que ces bâtiments auraient existé dès l'année 1712. Nous comprenons qu'ils n'étaient pas construits au moment de l'aveu et dénombrement de 1724; le Sieur de Saint-Barnabé en aurait certainement fait mention. D'autre part, certains documents anciens nous inclinent à croire à l'existence d'une chapelle. Il se pourrait qu'une salle du manoir ait été utilisée pour le service divin lors du passage du missionnaire et comme lieu de rassemblement pour les prières du dimanche, le reste du temps. Les dimensions du bâtiment, de vingt-deux pieds par cinquante-deux, pouvaient bien se prêter à une telle utilisation, comme cela arrivait assez fréquemment dans les débuts. Ce qui est certain, c'est que ce manoir était situé sur le terrain de l'actuel Musée régional de Rimouski.



.....

Les pionniers

L'aveu et dénombrement de 1724 nous apprend qu'il n'y avait alors que huit maisons d'habitation à Rimouski, en incluant le manoir. Seulement six des douze habitants concessionnaires de terres avaient leur maison; c'était Pierre Saint-Laurent, Pierre Gosselin, Michel Desrosiers, Joseph Gasse, Jean Moreau père et Étienne Chicot (Sicotte). Les pionniers, Pierre Saint-Laurent et Pierre Gosselin, avaient été les premiers arrivés dans la région, après l'établissement du seigneur René Lepage de Sainte-Claire, en 1696. L'on comprend alors qu'ils aient été à même de se tailler des lots plantureux. Pierre Saint-Laurent avait reçu pour sa part sept arpents de front (1/4 de mille), tandis que Pierre Gosselin en avait reçu six, sur la même profondeur de quarante arpents.

Tous les pionniers mentionnés à l'aveu et dénombrement demeuraient à Rimouski, sauf Joseph Langoumois. Pierre Lepage de Saint-Barnabé, avec sa famille, avait aussi son lieu de résidence permanent à Rimouski. Il satisfaisait ainsi à l'obligation de tenir feu et lieu. Cela n'était pas le cas de tous les seigneurs. À Saint-Roch-des-Aulnaies, par exemple, Pascal-Amable Dionne ne commençait à tenir feu et lieu qu'en 1852, alors que les premiers habitants étaient établis depuis 1679.

François Vautour (?)

Nous nous excusons auprès des lecteurs si nous n'avons pas réussi à traduire avec exactitude le nom de François «Trestoure», «Destours» ou «Vautour». Comme les habitants ne savaient pas écrire, ils exprimaient leurs noms oralement et le notaire ou le secrétaire devaient se contenter de transcrire «à l'oreille», quand ils entendaient un nom peu connu. Ici, nous prenons la liberté de faire appel à tous. Quiconque aura des renseignements à nous communiquer à ce sujet sera le (la) bienvenu (e). Personnellement, nous croyons qu'il s'agissait du nom «Vautour», mais cela nous paraît très éloigné phonétiquement de «Tres-toure». Ce dernier nom, à notre avis, n'existait pas, mais c'est celui qu'il faut écrire dans une transcription textuelle.

Le découpage de la terre seigneuriale

En étudiant la carte ci-jointe, nous observons que la ligne de séparation entre le domaine seigneurial et la terre de Pierre Saint-Laurent pourrait bien être à l'origine de l'avenue de la Cathédrale. De même, la ligne, parallèle au fleuve, qui marque la profondeur des terres des habitants a peut-être laissé sa trace sur ce qui est devenu le boulevard du Sommet, appelé autrefois le deuxième rang. Il serait facile de contrôler ces hypothèses au moyen de l'odomètre d'une automobile. Du boulevard du Sommet à la rue Saint-Germain, il devrait y avoir une distance d'environ deux ou trois kilomètres. Un esprit curieux trouvera peut-être d'autres indications.

Il est possible que le premier découpage de la terre seigneuriale ait laissé des marques encore visibles sur le tissu urbain de la ville de Rimouski.

Source: Archives nationales du Québec à Québec, **Aveux et dénombrements**, vol. 1, f. 183 v. - 186 v.

.....

Extrait de l'aveu et dénombrement des seigneuries
de Rimouski et de Rivière-Métis,
25 août 1724
Texte original

François Trestoure qui possède trois arpens de front sur
quarente de profondeur chargé de quinze sols et un chapon
de rente par arpent de front et un sol de cens lequel
n'y est point basti et a seulement deux arpens de terre
labourable

Qu'audessus est Jean Guy qui possède trois arpens
de front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens
et rentes lequel n'a aucun batiment mais seulement
trois arpens de terre labourable

Qu'audessus est Estienne Chicot qui possède trois arpens
de front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens et rentes
lequel a maison grange et estable et environ dix arpens
de terre labourable

Qu'audessus est Jean Moreau père qui possède trois arpens
et demy de front sur lad. profondeur chargé des mesmes
cens et rentes lequel a maison grange et estable
et environ dix arpens de terre labourable

Qu'audessus est Ignace Moreau fils qui possède trois
arpens de front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens

François Trestoure qui possède trois arpens de front sur
quarente de profondeur chargé de quinze sols et un chapon
de rente par arpent de front et un sol de cens lequel n'y est
point basti et a seulement deux arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Guy qui possède trois arpens de front sur
lad. profondeur chargé des mesmes cens et rentes lequel n'a
aucun batiment mais seulement trois arpens de terre
labourable.

Qu'audessus est Estienne Chicot qui possède trois arpens de
front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens et rentes
lequel a maison grange et estable et environ dix arpens de
terre labourable.

Qu'audessus est Jean Moreau père qui possède trois arpens et
demy de front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens
et rentes lequel a maison grange et estable et environ dix
arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Ignace Moreau fils qui possède trois arpens
de front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens et
rentes lequel n'a aucun batiment mais seulement deux
arpens de terre labourable.

Qu'audessus est Jean Moreau fils qui possède quatre arpens
de front sur lad. profondeur chargé des mesmes cens et
rentes lequel n'a aucun batiment mais seulement quatre
arpens de terre labourable.